

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers, Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 19 décembre 2011 ouverte.

RÉSOLUTION 2011-12-375

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en ajoutant le point 13.1 : Reconduction du contrat de travail de monsieur Yves Landry à titre d'assistant à la directrice du Service de l'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2012.

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 novembre 2011
4. Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 30 novembre 2011
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 332-10 concernant la circulation et modifiant l'article 3 du règlement numéro 332-7 afin d'interdire ou de limiter la durée permise de stationnement sur certaines rues de la Ville
 - 4.2 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement d'emprunt numéro E-440-1 amendant le règlement numéro E-440 décrétant des travaux d'infrastructures sur la rue Bousquet, du chemin Ozias-Leduc à la rue des Perdrix afin de modifier le montant de l'emprunt et les compensations fixées, de réduire le bassin de taxation ainsi que de fixer une nouvelle date pour payer comptant

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du règlement numéro 383-17 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2012
- 5.2 Adoption du règlement numéro 399-17 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2012
- 5.3. Adoption du règlement numéro 415-10 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2012
- 5.4 Adoption du règlement numéro 440 déléguant au directeur général certains pouvoirs en matière contractuelle
- 5.5 Adoption du règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires
- 5.6 Adoption du règlement numéro 383-18 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exercice financier 2012 eu égard à la réalisation de travaux d'entretien dans le cours d'eau Duclos-Casavant

6. Administration générale

- 6.1 Ajustements à apporter à certains salaires d'employés cadres pour l'année financière 2012
- 6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 6.3 Modification temporaire à la convention collective des employés cols bleus – Entente entre le syndicat TUAC, section locale 501 et la Ville d'Otterburn Park – autorisation de signature
- 6.4 Parade du père Noël – Remerciements à tous les pompiers de la Ville d'Otterburn Park
- 6.5 Embauche des responsables et des préposés à l'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2011-2012
- 6.6 Demande d'une carte de crédit pour monsieur le maire Gérard Boutin – Limite de 5 000 \$
- 6.7 Autorisation de signature – Monsieur le maire Gérard Boutin
- 6.8 Embauche de monsieur André Cholette au poste de directeur général intérimaire

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 18 novembre au 15 décembre 2011
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2011-12-01
- 7.3 Régie Intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (R.I.E.V.R.) – Approbation du budget de l'exercice financier 2012
- 7.4 Régie d'Assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (R.A.E.V.R.) – Approbation du budget de l'exercice 2012
- 7.5 Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu (C.I.T.V.R.) – Approbation du budget de l'exercice financier 2012
- 7.6 Office Municipal d'Habitation de Otterburn Park (O.M.H.) – Approbation du budget de l'exercice financier 2012

- 7.7 Communauté métropolitaine de Montréal (C.M.M.) – Approbation du budget de l'exercice financier 2012
- 7.8 Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-du-Richelieu (M.R.C.) – Approbation du budget de l'exercice financier 2012
- 7.9 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Approbation du budget supplémentaire 2011 révisé
- 7.10 Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée-du-Richelieu (R.I.T.A.) – Approbation du budget de l'exercice 2012 et de la grille tarifaire

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 212, rue Clifton
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 352, rue D'Oxford
- 8.3 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 427, chemin Ozias-Leduc
- 8.4 Demande de PIIA pour l'installation d'enseignes – 617, chemin Ozias-Leduc

9. Travaux publics

- 9.1 Collecte de sapins de Noël en 2012 – Octroi d'un mandat à Service d'arbres M.G.S. enr. au montant de 2 204,45 \$, taxes incluses
- 9.2 Déneigement et déglçage des trottoirs sur le chemin des Patriotes, à Otterburn Park, pendant les 3 prochaines saisons hivernales – Acceptation de la soumission de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. - Demande de subvention de 500 \$ – Saison de navigation 2012
- 10.2 Ensemble vocal du Mont Saint-Hilaire – Contribution de 55 \$
- 10.3 Télévision communautaire de la Vallée-du-Richelieu – Renouvellement de la cotisation 2012 – Coût de 35 \$
- 10.4 Comité (hockey) des jeunes Riverains – Autorisation de paiement du premier versement de la subvention pour la saison 2011-2012
- 10.5 Octroi d'un mandat à Nature-Action Québec au montant de 17 000 \$, taxes incluses – Services professionnels – Étude de faisabilité et recherche de financement (phase II) – Halte routière
- 10.6 Octroi d'une gratuité de la salle Communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine – Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

- 12.1 Fermeture annoncée du Centre de sauvetage maritime de Québec – Position de la Ville d'Otterburn Park

12.2 Achat d'équipements de désincarcération pour le Service sécurité incendie
– Entreprise HQ Distribution inc., au coût de 23 606,40 \$, taxes incluses

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Gérard Boutin :

Je suis heureux de me retrouver dans la position de maire de la Ville d'Otterburn Park. Je m'engage à faire preuve de respect et d'intégrité auprès de l'administration municipale du conseil municipal et des citoyens. Je compte sur le travail d'équipe de mes collègues et de l'administration. Je vous remercie de votre confiance et je serai le maire de tous les citoyens otterburnois. Je compte sur la collaboration des gens présents dans l'assistance et des membres du conseil pour que le déroulement des séances se fasse dans le respect des autres.

Guignolée du 11 décembre 2011

Je souligne la réussite du bon déroulement de la guignolée et je félicite les pompiers, les citoyens, les bénévoles et les donateurs qui se sont impliqués lors de cet événement.

Présentation de monsieur le conseiller Normand Grenier

Monsieur Grenier est le nouveau conseiller du district numéro 1 et je lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le conseiller Normand Grenier :

Je vous remercie de cet accueil et je suis là pour faire avancer des dossiers qui me préoccupent.

Monsieur le conseiller Richard Ruest :

Je suis heureux de voir que deux élus soient résidents dans le district numéro 1 pour permettre de régler le dossier de la rue Comtois.

Monsieur le conseiller Richard Ruest :

Dîner des aînés tenu le 18 décembre 2011

Nous avons servi 70 personnes. Plus les années avancent, plus il y a de participants. Je remercie également les bénévoles de leur implication.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 387.

**RÉSOLUTION
2011-12-376**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21
NOVEMBRE 2011**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 novembre 2011, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 30 NOVEMBRE 2011

Est déposé le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 novembre 2011.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 332-10 CONCERNANT LA CIRCULATION ET MODIFIANT L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-7 AFIN D'INTERDIRE OU DE LIMITER LA DURÉE PERMISE DE STATIONNEMENT SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 332-10 concernant la circulation et modifiant l'article 3 du règlement numéro 332-7 afin d'interdire ou de limiter la durée permise de stationnement sur certaines rues de la Ville.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 16 décembre 2011.

AVIS DE MOTIN

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-440-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO E-440 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BOUSQUET, DU CHEMIN OZIAS-LEDUC À LA RUE DES PERDRIX AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DE L'EMPRUNT ET LES COMPENSATIONS FIXÉES, DE RÉDUIRE LE BASSIN DE TAXATION AINSI QUE DE FIXER UNE NOUVELLE DATE POUR PAYER COMPTANT

Madame la conseillère Joëlle Réhel donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du conseil municipal du règlement d'emprunt numéro E-440-1 amendant le règlement numéro E-440 décrétant des travaux d'infrastructures sur la rue Bousquet, du chemin Ozias-Leduc à la rue des Perdrix afin de modifier le montant de l'emprunt et les compensations fixées, de réduire le bassin de taxation ainsi que de fixer une nouvelle date pour payer comptant.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement le 16 décembre 2011.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 383-17.

**RÉSOLUTION
2011-12-377**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-17 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur la fiscalité municipale* et autres lois applicables, adopter des règlements pour imposer, prélever et percevoir toute taxe générale et spéciale sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que suivant les modifications la *Loi sur la fiscalité municipale*, le conseil municipal peut fixer plusieurs taux de taxe foncière générale selon les catégories d'immeubles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire décréter les taux des différentes taxes imposables pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 novembre 2011 et qu'une demande de dispense de

lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER le règlement numéro 383-17 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2012 ».

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 399-17.

**RÉSOLUTION
2011-12-378**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-17 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2012**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* confère au conseil municipal le pouvoir d'élaborer des politiques de gestion administrative;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 novembre 2011 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'ADOPTER le règlement numéro 399-17 intitulé «Règlement établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2012 ».

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 415-10.

RÉSOLUTION 2011-12-379 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-10 DÉCRÉTANT LES TAXES D'AMÉLIORATIONS LOCALES APPLICABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur la fiscalité municipale* et autres lois applicables, adopter des règlements pour imposer, prélever et percevoir toute taxe générale et spéciale sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire décréter les taux des différentes taxes imposables pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 novembre 2011 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le règlement numéro 415-10 intitulé « Règlement décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2012 ».

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 440.

RÉSOLUTION 2011-12-380 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 440 DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT que le 20 décembre 2010, la Ville d'Otterburn Park a adopté une politique de gestion contractuelle, conformément au projet de loi 76 qui prévoit notamment, de déléguer au directeur général le pouvoir de procéder à la nomination des membres d'un comité de sélection lorsqu'un contrat doit être analysé par celui-ci;

CONSIDÉRANT que ce pouvoir de délégation doit être exercé par règlement du conseil municipal de la Ville, en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et une dispense de lecture du règlement ont été donnés conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2011;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D'ADOPTER le règlement numéro 440 intitulé « Règlement déléguant au directeur général certains pouvoirs en matière contractuelle ».

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 441.

RÉSOLUTION 2011-12-381 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 441 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT le deuxième alinéa de l'article 477 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 novembre 2011 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le règlement numéro 441 intitulé « Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires ».

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 383-18.

RÉSOLUTION 2011-12-382 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-18 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 EU ÉGARD À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COUR D'EAU DUCLOS-CASAVANT

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur la fiscalité municipale* et autres lois applicables, adopter des règlements pour imposer, prélever et percevoir toute taxe générale et spéciale sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire imposer et prélever sur tous les immeubles situés au abords du cours d'eau Duclos-Casavant et inscrits au rôle

d'évaluation en vigueur de la Ville d'Otterburn Park, une taxe foncière spéciale pour couvrir les coûts d'entretien de ce cours d'eau, des honoraires de services professionnels, de frais de publication, d'administration et d'intérêt conformément aux travaux ayant été décrétés par la Municipalité régionale de comté de Rouville et pour lesquels la Ville d'Otterburn Park est débitrice envers cette dernière.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 novembre 2011 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'ADOPTER le règlement numéro 383-18 intitulé « Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale pour l'exercice financier 2012 eu égard à la réalisation de travaux d'entretien dans le cour d'eau Duclos-Casavant ».

**RÉSOLUTION
2011-12-383**

**AJUSTEMENTS À APPORTER À CERTAINS SALAIRES D'EMPLOYÉS CADRES POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012**

CONSIDÉRANT que les employés cadres bénéficient d'une rémunération qui est négociée et convenue entre la direction générale et le conseil municipal et ajustée par la suite, en vertu de la satisfaction du rendement offert par lesdits cadres;

CONSIDÉRANT que les taux d'ajustement salarial des cadres pour l'année financière 2012 doivent être déterminés;

CONSIDÉRANT que les postes d'employés cadres ne bénéficient pas des ajustements de salaire prévus aux conventions collectives et que cela nécessite des ajustements individuels;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal approuve les ajustements à apporter à la rémunération des employés cadres ci-après pour l'année financière 2012 :

Nom de l'employé(e)	Augmentations accordée au 1^{er} janvier 2012
Madame Chantal Lafontaine, directrice du Service du loisir et de la culture	1 304,80 \$
Mme Rachel Comeau, directrice du Service de l'urbanisme	1 437,55 \$
Monsieur Daniel Desnoyers, directeur général	2 547,83 \$
Madame Marie-Annick Charron, coordonnatrice du Service du loisir et de la culture	1 045,50 \$
Monsieur Claude Gosselin, chef aux opérations du Service sécurité incendie	250,00 \$
Monsieur John Thompson, directeur du Service sécurité incendie	675,00 \$

Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe	1 620,53 \$
Monsieur Daniel Parenteau, directeur du Service des travaux publics	1 625,00 \$
Monsieur Félix Laporte, directeur du Service des finances et trésorier intérimaire	1 600,00\$

DÉPÔT

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, certains membres du conseil municipal doivent déposer et déposent à la présente séance, leur déclaration des intérêts pécuniaires et d'autres membres, leur déclaration mise à jour pour l'année 2012 et le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION 2011-12-384

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS – ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT TUAC, SECTION LOCALE 501 ET LA VILLE D'OTTERBURN PARK – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le Syndicat des TUAC, section locale 501 représentant les employés cols bleus de la Ville, demande à la Ville d'Otterburn Park de modifier temporairement la convention collective desdits employés;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent, par conséquent, de modifier l'horaire de travail d'un employé permanent régulier et d'un employé saisonnier régulier, pour une durée déterminée du 30 décembre 2011 au 30 novembre 2012 de la façon suivante : l'employé occupant un poste permanent régulier occupera un poste permanent saisonnier et l'employé occupant un poste régulier saisonnier occupera ce même poste de façon continue jusqu'au 30 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent l'importance et l'obligation de signer une lettre d'entente pour confirmer cette entente bilatérale et modifier temporairement ladite convention;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville accepte de modifier temporairement la convention collective tel que mentionné précédemment à compter du 30 décembre 2011 et jusqu'au 30 novembre 2012;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer les documents nécessaires à cette fin.

RÉSOLUTION 2011-12-385

PARADE DU PÈRE NOËL – REMERCIEMENTS À TOUS LES POMPIERS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park adresse ses remerciements à tous les pompiers de la Ville qui ont contribué au succès de cet événement annuel qui s'est tenu le 10 décembre 2011.

RÉSOLUTION 2011-12-386

EMBAUCHE DES RESPONSABLES ET DES PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES POUR LA SAISON HIVERNALE 2011-2012

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 7 décembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'EMBAUCHER les personnes suivantes aux postes décrits en regard de leur nom, et pour le taux horaire mentionné ci-dessous, pour la saison d'hiver 2011-2012 :

LIEU : PARC EDMOND AUCLAIR		
NOMS	FONCTIONS	TAUX HORAIRE
Michael McCaffrey-Roy	Responsable des préposés	16,50 \$
Marc-Antoine Cardinal	Préposé à l'entretien	11,50 \$
Kevin McCaffrey-Roy	Préposé à l'entretien	11,00 \$
Matthew Campbell	Préposé à l'entretien	12,00 \$
LIEU : PARC OZIAS-LEDUC		
NOMS	FONCTIONS	TAUX HORAIRE
Audrey Potvin	Responsable des préposés	16,50 \$
Patrick Paquin	Préposé à l'entretien	11,00 \$
Miguel Lavallée	Préposé à l'entretien	11,00 \$
Catherine Richard	Préposée à l'entretien	12,00 \$
Iwan Lavallée	Préposé à l'entretien	11,50 \$
Keven Lavallée	Préposé à l'entretien	11,00 \$
Mégane Potvin	Préposée à l'entretien	11,50 \$
Amélie Nadeau	Préposée à l'entretien	11,00 \$

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces salaires soient puisés à même le poste budgétaire 02-730-00-141.

**RÉSOLUTION
2011-12-387**

**DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR MONSIEUR LE MAIRE GÉRARD BOUTIN –
LIMITE DE 5 000 \$**

CONSIDÉRANT que dans l'exercice de ses fonctions, monsieur le maire effectuera des dépenses pour le bénéfice de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour monsieur le maire Gérard Boutin, auprès de Visa Desjardins pour une limite de crédit maximale de 5 000 \$.

**RÉSOLUTION
2011-12-387**

AUTORISATION DE SIGNATURE – MONSIEUR LE MAIRE GÉRARD BOUTIN

CONSIDÉRANT que monsieur Gérard Boutin est maire de la Ville d'Otterburn Park depuis le 16 décembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE monsieur le maire Gérard Boutin soit autorisé à signer tous les chèques et autres effets bancaires de la Ville d'Otterburn Park à compter du 16 décembre 2011.

**RÉSOLUTION
2011-12-389**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDRÉ CHOLETTE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL
INTÉRIMAIRE**

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Desnoyers occupe présentement le poste de directeur général de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que monsieur Desnoyers doit s'absenter de son travail à compter du 20 décembre 2011 jusqu'à la fin du mois de février 2012;

CONSIDÉRANT l'obligation légale de remplacer le titulaire de cette charge, conformément à l'article 112 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut combler l'absence de monsieur Desnoyers en nommant monsieur André Cholette directeur général intérimaire à compter du 20 décembre 2011 jusqu'au 25 février 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE les services de monsieur André Cholette soient retenus par la Ville pour agir à titre de directeur général intérimaire de la Ville d'Otterburn Park au tarif horaire de 90 \$, plus les taxes applicables à compter du 20 décembre 2011, le tout selon les modalités et l'horaire de travail convenus entre les parties;

QUE le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière soient mandatés pour signer un contrat de travail avec monsieur Cholette conformément à l'offre de services déposée en date du 14 décembre 2011.

**RÉSOLUTION
2011-12-390**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 18 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 18 novembre au 15 décembre 2011 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 15 décembre 2011 28 306,22 \$

Fonds d'administration

Liste des prélèvements 15 910,07 \$

Liste au 15 décembre 2011 308 884,06 \$

Chèques n^{os} 7886 à 7913 120 121,00 \$

Déboursés par retraits bancaires 993 388,98 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 1 466 610,33 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2011-12-01

Le trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2011-12-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2011-12-391**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (R.I.E.V.R.) –
APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2012**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire, le conseil de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2012;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville d'Otterburn Park a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu pour l'exercice financier 2012, prévoyant des dépenses totales de 4 375 000 \$;

QUE la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice 2012, soit de 492 706 \$.

**RÉSOLUTION
2011-12-392**

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (R.A.E.V.R.) –
APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2012**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2012;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la municipalité a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux de la Vallée-du-Richelieu pour l'année financière 2012, prévoyant des dépenses totales de 2 537 000 \$ soient adoptées;

QUE la quote-part de la municipalité pour l'exercice financier 2012 soit de 625 460 \$.

**RÉSOLUTION
2011-12-393**

**CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
(C.I.T.V.R.) – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2012**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance, le Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2012;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la municipalité a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2012;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu pour l'année financière 2012, prévoyant des dépenses totales de 16 068 830 \$;

QUE la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice financier 2012, soit de 656 029 \$.

**RÉSOLUTION
2011-12-394**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE OTTERBURN PARK (O.M.H.) – APPROBATION
DU BUDGET DE L'EXERCICE 2012**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre de l'Office municipal d'habitation d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'Office a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2012;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la municipalité a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2012;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé madame la conseillère Eve Sapina :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Otterburn Park pour l'année financière 2012, prévoyant des dépenses totales de 147 019 \$;

QUE la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice financier 2012, soit de 2 025 \$.

**RÉSOLUTION
2011-12-395**

**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (C.M.M.) – APPROBATION DU
BUDGET DE L'EXERCICE 2012**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que la CMM a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2012;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la municipalité a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2012;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année financière 2012, prévoyant des dépenses totales de 96 418 483 \$;

QUE la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice financier 2012, soit de 121 225,21 \$.

**RÉSOLUTION
2011-12-396**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (M.R.C.) –
APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2012**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2012;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la municipalité a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2012;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des dites prévisions;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu pour l'année financière 2012, prévoyant des dépenses totales de 5 041 821 \$;

QUE la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice financier 2012, soit de 103 215,10 \$.

**RÉSOLUTION
2011-12-397**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – APPROBATION
DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2011 RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2011 par le biais de la résolution portant le numéro 2011-11-353, un budget supplémentaire pour l'exercice financier 2011 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent au montant de 17 102 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté le 23 novembre 2011, un budget supplémentaire révisé de 200 000 \$, en remplacement du budget supplémentaire de 400 000 \$ pour l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la Ville d'Otterburn Park doit être diminuée en conséquence et fixée à la somme de 8 551 \$ au lieu de 17 102 \$;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget révisé a été transmise à la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que ce budget doit recevoir l'approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ABROGER la résolution portant le numéro 2011-11-353 intitulée Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Approbation du budget supplémentaire;

D'APPROUVER pour l'exercice financier 2011, le budget supplémentaire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, pour un montant total de 200 000 \$, tel qu'adopté par son conseil d'administration;

QUE la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice 2011, soit augmentée de 8 551 \$.

**RÉSOLUTION
2011-12-398**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
(R.I.T.A.) – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2012 ET DE LA GRILLE
TARIFAIRE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est membre des usagers du regroupement des municipalités de Beloeil, de McMasterville, de Mont-Saint-Hilaire, de Saint-Basile-le-Grand, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu, de Saint-Mathieu-de-Beloeil et de Saint-Charles-sur-Richelieu pour le transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Transport Adapté de la Vallée-du-Richelieu, mandataire du service de transport adapté sur le territoire des municipalités décrites plus haut, soumet à leur approbation les prévisions budgétaires pour l'exercice 2012, la quote-part de chaque municipalité partie à l'entente, ainsi que la grille de tarification;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la municipalité a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2012 et de ladite tarification;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale du Transport Adapté de la Vallée-du-Richelieu pour l'exercice 2012, montrant des dépenses totales de 788 479 \$

D'APPROUVER la quote-part imputable à la Ville d'Otterburn Park selon l'entente existante au montant de 31 081,97 \$;

D'APPROUVER la tarification des usagers pour l'année 2012.

<p><i>NOTE DE SÉANCE :</i> <i>AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.</i></p>
--

**RÉSOLUTION
2011-12-399**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 212, RUE CLIFTON

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge de recul de 6,06 mètres, alors que la norme est de 6,10 mètres, selon le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 2 novembre 2011, sous le numéro 35966 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-72-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 novembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

NOTE DE SÉANCE :

AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.

**RÉSOLUTION
2011-12-400**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 352, RUE D'OXFORD

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge de recul sud-ouest de 7,0 mètres, alors que la norme est de 7,50 mètres, selon le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation réalisé par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 17 mai 2010, sous le numéro 15 428 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que selon l'arpenteur-géomètre, la rénovation cadastrale aurait entraîné une diminution de la profondeur du terrain;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-73-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 novembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-12-401**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 427, CHEMIN OZIAS-LEDUC

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser le remplacement du revêtement extérieur existant sur la façade, le mur latéral droit ainsi que sur une partie du mur arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs seront en brique et en fibrociment;

CONSIDÉRANT que le revêtement métallique présent sur le mur arrière sera conservé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-74-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 novembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-12-402**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'INSTALLATION D'ENSEIGNES – 617, CHEMIN OZIAS-
LEDUC**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser l'installation d'une enseigne appliquée d'une superficie de 1,85 mètre carré et d'une enseigne autonome d'une superficie de 0,58 mètre carré;

CONSIDÉRANT que les matériaux des panneaux seront d'uréthane à haute densité avec un fini de bois et que le lettrage sera gravé à même la plaque d'enseigne;

CONSIDÉRANT que l'éclairage se fera par réflexion;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2011-75-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 novembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2011-12-403**

**COLLECTE DE SAPINS DE NOËL EN 2012 – OCTROI D'UN MANDAT À SERVICE
D'ARBRES M.G.S. ENR. AU MONTANT DE 2 204,45 \$, TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park offre à sa population le service de disposition des sapins de Noël après la présente période des fêtes;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Service d'arbres M.G.S. enr. offre à la Ville ce service de collecte de sapins pour un coût de 2 204,45 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 décembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn octroi le contrat de collecte de sapins de Noël à l'entreprise Service d'arbres M.G.S. enr. pour un montant de 2 204,45 \$, taxes incluses et selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de cette entreprise;

QUE les collectes se tiennent les 9 et 16 janvier 2012;

QUE les fonds nécessaires à l'acquittement de cette somme soient puisés à même le poste budgétaire voirie – location d'équipement 02-320-00-516.

**RÉSOLUTION
2011-12-404**

**DENEIGEMENT ET DEGLAÇAGE DES TROTTOIRS SUR LE CHEMIN DES PATRIOTES, A
OTTERBURN PARK, PENDANT LES 3 PROCHAINES SAISONS HIVERNALES –
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 7 décembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte la soumission de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à l'effet de procéder au déneigement et au déglacage des trottoirs sur le chemin des Patriotes, à Otterburn Park, au cours des trois prochaines saisons hivernales, pour un prix de 1 827,19 \$ pour la saison hivernale 2011-2012, montant qui sera rajusté conformément à la procédure actuelle pour chacune des deux autres saisons.

QUE cette dépense soit imputée au budget 02-330-00-443 déneigement – contrat de neige.

**RÉSOLUTION
2011-12-405**

**GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. – DEMANDE DE
SUBVENTION DE 500 \$ – SAISON DE NAVIGATION 2012**

CONSIDÉRANT que les municipalités riveraines de la rivière Richelieu n'assurent pas de patrouille nautique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une surveillance nautique sur la rivière Richelieu durant la période estivale;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. et leur demande de subvention;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal octroi une subvention de 500 \$ à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. pour la saison estivale 2012;

QUE les fonds nécessaires à l'acquittement de cette somme soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil municipal 02-131-00-675 de l'année financière 2012.

**RÉSOLUTION
2011-12-406**

ENSEMBLE VOCAL DU MONT SAINT-HILAIRE – CONTRIBUTION DE 55 \$

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée à la Ville par l'Ensemble vocal du Mont Saint-Hilaire afin d'offrir trois concerts de musique de Noël;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à utiliser leur programme de concert comme vitrine publicitaire en versant une contribution de 55 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 23 novembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park achète une commandite au montant de 55 \$;

QUE les fonds nécessaires au versement de cette commandite soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil municipal 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2011-12-407**

**TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – RENOUVELLEMENT
DE LA COTISATION 2012 – Coût de 35 \$**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a reçu une demande de renouvellement de son adhésion à la télévision communautaire de la Vallée-du-Richelieu à titre de membre corporatif;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

DE RENOUVELER la cotisation de la municipalité à la Télévision communautaire de la Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2012, au tarif de 35 \$.

**RÉSOLUTION
2011-12-408**

**COMITÉ (HOCKEY) DES JEUNES RIVERAINS – AUTORISATION DE PAIEMENT DU
PREMIER VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LA SAISON 2011-2012**

CONSIDÉRANT la politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Politique, la Ville veut rendre plus accessible la culture, le loisir et les sports aux familles en tenant compte du coût, de l'horaire et de la diversité des activités proposées et offrir aux citoyens d'Otterburn Park l'opportunité de pratiquer leurs activités culturelles ou de loisirs en toute saison;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 30 novembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal autorise de verser le premier versement de 24 000 \$ au Comité (hockey) des jeunes riverains, à titre de contribution de la Ville d'Otterburn Park pour couvrir une partie des frais de la saison 2011-2012;

QUE les fonds nécessaires au versement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire des patinoires intérieures et heures de glace 02-730-01-970.

**RÉSOLUTION
2011-12-409**

**OCTROI D'UN MANDAT À NATURE-ACTION QUÉBEC AU MONTANT DE 17 000 \$,
TAXES INCLUSES – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET
RECHERCHE DE FINANCEMENT (PHASE II) – HALTE ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park est propriétaire du parc de la halte routière situé sur la chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT que ce site est très sollicité par les résidents de la Ville et les visiteurs qui circulent aux abords du chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT que depuis de nombreuses années, d'importants problèmes d'érosions ont été éprouvés;

CONSIDÉRANT que pour parvenir à stabiliser le site et prévenir sa dégradation, des travaux de stabilisation ont été réalisés par la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces travaux n'étaient pas suffisants pour enrayer définitivement l'érosion du site;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park juge nécessaire de faire réaliser une étude de faisabilité et d'effectuer un montage financier pour trouver un concept d'aménagement et de confirmer le choix des bailleurs de fonds intéressés au projet de la Ville dans le cadre de la stabilisation de la berge du parc de la halte routière;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 2 décembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park mandate la firme environnementale Nature-Action Québec, au montant de 17 000 \$, taxes incluses, pour réaliser l'étude de faisabilité et d'effectuer le montage financier dans le cadre du projet de la stabilisation de la berge du parc de la halte routière, conformément aux

conditions et modalités contenues dans l'offre de services de cette entreprise datée du 21 septembre 2011.

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires professionnels soient puisés à même le poste budgétaire des projets spéciaux du conseil municipal 02-131-00-675 de l'année 2012.

**RÉSOLUTION
2011-12-410**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE DE LA
POINTE-VALAINE – COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE
LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du règlement de tarification 399-16, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que la demande de gratuité est présentée par le COVABAR pour tenir une conférence portant sur l'économie d'eau potable dans le cadre du projet « Passer à l'action pour l'amélioration de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la rivière Richelieu »;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal offre la gratuité de cette salle au COVABAR pour la tenue d'une conférence, selon les disponibilités de la salle.

**RÉSOLUTION
2011-12-411**

**FERMETURE ANNONCÉE DU CENTRE DE SAUVETAGE MARITIME DE QUÉBEC –
POSITION DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT qu'une partie du mandat de la Garde côtière canadienne, relevant du ministère des Pêches et des Océans Canada, est de contribuer à garantir la sécurité maritime et de fournir les services de recherche et sauvetage maritimes dans les eaux canadiennes dont le fleuve Saint-Laurant;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada et son ministère des Pêches et des Océans Canada ont annoncé en juin 2011 leur intention de fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec, exploité par la Garde côtière canadienne;

CONSIDÉRANT que suite à cette fermeture, les opérations de coordination des secours en mer pour le fleuve et le golfe Saint-Laurent se feront à partir de Halifax, Nouvelle-Écosse et de Trenton, en Ontario;

CONSIDÉRANT que les éléments essentiels de la coordination des secours sur le fleuve Saint-Laurent supposent une connaissance locale élevée des particularités géographiques, hydrologiques, climatiques, des ports de refuge, de la localisation des ressources/services d'urgence et de leur état de disponibilité;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park demande au ministère des Pêches et des Océans Canada de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec afin de contribuer au maintien du niveau de sécurité des utilisateurs du fleuve Saint-Laurent.

**RÉSOLUTION
2011-12-412**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION POUR LE SERVICE SÉCURITÉ
INCENDIE – ENTREPRISE HQ DISTRIBUTION INC., AU COÛT DE 23 606,40 \$, TAXES
INCLUSES**

CONSIDÉRANT la nécessité de se munir de nouveaux équipements de désincarcération;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service sécurité incendie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 6 décembre 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park achète des équipements de désincarcération au coût de 23 606,40 \$, taxes incluses à HQ Distribution inc., le tout tel que décrit dans la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient puisés à même le poste budgétaire 03-600-20-000.

**RÉSOLUTION
2011-12-413**

RECONDUCTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR YVES LANDRY À TITRE D'ASSISTANT À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012

CONSIDÉRANT que la Ville a l'obligation de procéder à la refonte des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce travail ne peut s'effectuer avec les seules ressources humaines dont dispose la Ville présentement;

CONSIDÉRANT que le processus d'adoption du nouveau plan et des règlements d'urbanisme a débuté au début de l'année 2010 et n'est pas complété;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service de l'urbanisme de la Ville recommande, dans sa fiche de présentation datée du 16 décembre 2011 adressée aux membres du conseil municipal, de reconduire le contrat de travail de monsieur Landry, urbaniste, à titre d'assistant à la directrice du Service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de monsieur Landry sera temporaire et à durée déterminée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et que ce dernier effectuera un maximum de 600 heures de travail à un taux horaire de 50 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

DE reconduire le contrat de travail de monsieur Yves Landry à titre d'assistant à la directrice du Service de l'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2012 et aux conditions énumérées précédemment et;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties;

QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire de cet employé soient puisés à même le poste budgétaire suivant, salaire 02-610-00-141.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h55 à 21h20 :

Monsieur Claude Couture

Il félicite monsieur Gérard Boutin pour sa victoire lors de l'élection. Il ajoute que la date du 11 décembre pour la tenue d'une élection n'est pas idéale. Le taux de participation était de 29 %, ce n'est pas très levé. Pendant la campagne électorale, les citoyens lui ont parlé et plusieurs citoyens sont insatisfaits,

notamment de l'application de la réglementation municipale. Il souhaiterait rencontrer monsieur le maire au début du mois de janvier 2012.

Madame Louise Casavant :

Elle félicite les nouveaux élus au conseil municipal. Elle ajoute que les otterburnois manifestent beaucoup d'insatisfaction, entre autres, concernant le dossier portant sur les gaz de schiste. La Ville d'Otterburn Park n'est pas suffisamment impliquée dans le dossier.

Monsieur Richard Pruneau :

Fait référence à un article publié dans le journal local où monsieur Boutin a fait une déclaration et il demande des explications quant au contenu.

Il se demande ce que monsieur le conseiller du district numéro 1 fera de mieux que ses collègues.

Monsieur Jean-Guy Brennan :

Votre réponse à madame Casavant concernant le gaz de schiste n'est pas satisfaisante. Il demande un supplément d'information.

Il a voulu aller voter à l'élection partielle du 11 décembre 2011 et il n'était pas inscrit sur la liste. Il ne comprend pas la raison.

**RÉSOLUTION
2011-12-414**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h21.

Gérard Boutin
Maire

Julie Waite
Greffière